

des statistiques et de mettre chaque municipalité en état de donner des informations. Sans organisation semblable, il est impossible d'obtenir des données exactes d'une nature générale, soit pour les plantations d'arbres ou tout autre sujet.

18. Oui; mes réponses antérieures tendent à indiquer que cette organisation, bien constituée, ferait un bien incalculable dans la Puissance, et qu'aucune amélioration importante dans l'agriculture générale du pays ne peut être effectuée sans cela. Toutefois, il ne faudrait pas que le bureau entreprit trop à son début, on ne devrait pas non plus trop exiger de lui. Il devrait s'attacher à certaines questions d'une importance pressante, et diriger tous ses efforts vers ce but jusqu'à ce qu'il l'ait atteint, puis passer à d'autres sujets et n'avancer que pas à pas, pour ainsi dire. Le danger pour un tel bureau est de tenter, d'abord, trop de travaux, de se plonger dans des dépenses énormes, et de devenir graduellement inutile.
19. Sans aucun doute; cependant, des brochures très courtes mais intéressantes, sur des sujets séparés, produiraient plus de bien, à mon avis, que les énormes volumes publiés à Washington. La distribution de ces ouvrages devrait être faite avec discernement, et là seulement où ils peuvent être utiles. Un prix modique et nominal les ferait peut-être mieux apprécier. Dans tous les cas, il y a danger de se laisser entraîner à des frais d'impression énormes à ce sujet.
20. Oui, certainement, comme section du Bureau central et sous la même direction. Le producteur pourrait ainsi, et de plusieurs autres manières, comparer ses travaux avec ceux des autres Canadiens placés exactement dans les mêmes circonstances que lui, il en résulterait une vive compétition qui ferait jaillir du sol des richesses immenses.
21. Je préférerais des publications de circonstance, sur des matières d'une importance reconnue, à de raides bulletins mensuels qui sont certainement coûteux sans être toujours utiles.
22. Il me semble qu'un système complet pour le recueil des statistiques agricoles, et la distribution des renseignements à tous les cultivateurs du pays pourrait être établi avec l'aide des secrétaires de municipalités. Un tel système serait comparativement peu coûteux et pourrait devenir très efficace s'il était régi par des lois spéciales de nos Législatures provinciales: (1), par une surveillance attentive du Bureau Central, et (2), par des pénalités sévères et strictement exécutées, en cas de nécessité.

ED. A. BARNARD, *Directeur de l'Agriculture,*
Département de l'Agriculture, Québec.

RÉPONSES AUX QUESTIONS 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de la Circulaire du Comité Spécial des Industries Agricoles:

Les insectes qui causent plus ou moins de dommages dans la province de Québec sont les suivants:

Agrotis (ver blanc).....	Agrotis messoreia.....	Cut worm.
Altise.....	Haltica.....	Cabbage flea.
Anthomie de l'ognon.....	Anthomyia ceparum.....	Onion maggot.
Arpenteur.....	Ellopia ribearia.....	Currant geometer.
Bruche des pois.....	Bruchus pisi.....	Pea weevil.
Charançon du prunier.....	Conatrachelus nenuphar....	Curculio.
Chenille à tente.....	Clisiocampa Americana.....	Tent caterpillar.
Chenille à tente des bois.....	do Sylvatica.....	Forest tent caterpillar.
Chrysomèle des pommes de terre.....	Doryphora decemlineata...	Potato bug.
Nematé.....	Nematus ventricosus.....	Imported saw-fly.
Papillon des choux.....	Pieris rapae.....	Cabbage butterfly.